



Résolution 2024-10-R01

DON DE FLEURS

Attendu que la petite-fille d'une gestionnaire du CNVR de Shawinigan est décédée subitement et de façon tragique récemment

Attendu que le règlement 2 de la section locale 10005 prévoit que toute exception au règlement devra être discutée et votée en assemblée mensuelle.

Il est résolu que le syndicat des employé-e-s de l'impôt offrira un bouquet de fleurs d'un montant de 50 \$ afin d'apporter notre support et celui de nos membres auprès

Proposée par Sabrina Williams

Secondée par Kelly Pothier

Adoptée le

Kelly Pothier

Secrétaire SEI 10005